

# **A2line Studio**

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 2 500,00 euros

Siège social : 5 Boulevard de l'Hôtel de Ville - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

SIREN 103 467 585 - RCS Limoges

## **DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Le 27 août 2026, Madame Adeline CHATEAU, associée unique et gérante de la société A2line Studio, prend les décisions suivantes :

### **PREMIÈRE DÉCISION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

L'associée unique décide d'étendre et de modifier l'objet social de la société, avec effet rétroactif à compter du 20 août 2026, afin d'y intégrer notamment la création, la fabrication artisanale et la commercialisation de bijoux et créations artisanales sous la marque Fabrika'Lily, ainsi que les activités de commerce connexes.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit.

#### **Ancienne rédaction de l'article 2 - Objet**

La Société a pour objet :

- La création de contenus numériques et audiovisuels comprenant la production, la réalisation, le montage et la diffusion de vidéos sur toutes plateformes, notamment en ligne ainsi que l'animation de communautés sur ces plateformes.
- La création artistique et musicale comprenant l'écriture, la production et la diffusion d'œuvres musicales ou d'enregistrements audio ainsi que leur distribution sur tout support et notamment via des plateformes en ligne.
- La prestation de tous services dans le domaine numérique et notamment la création de contenus pour des tiers, la gestion de leur communication publique, le branding et plus généralement la communication numérique.
- L'achat et la vente de par tous moyens (hors ventes soumises à réglementations), notamment par internet de tout produit en lien avec l'objet social comme des accessoires textiles par exemple.
- La création, la gestion et l'exploitation de boutiques en ligne ainsi que de marques.
- Toute activité d'affiliation en lien avec l'objet social.
- La formation (non certifiante et non continue) en lien avec l'objet social.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

#### **Nouvelle rédaction de l'article 2 - Objet**

La Société a pour objet :

- La création de contenus numériques et audiovisuels comprenant la production, la réalisation, le montage et la diffusion de vidéos sur toutes plateformes, notamment en ligne, ainsi que l'animation de communautés sur ces plateformes.

- La création artistique et musicale comprenant l'écriture, la production et la diffusion d'œuvres musicales ou d'enregistrements audio ainsi que leur distribution sur tout support et notamment via des plateformes en ligne.
- La prestation de tous services dans le domaine numérique et notamment la création de contenus pour des tiers, la gestion de leur communication publique, le branding et plus généralement la communication numérique.
- La création, la conception, la fabrication artisanale, l'assemblage, la personnalisation, la commercialisation et la vente de bijoux, bijoux fantaisie, bracelets, colliers, boucles d'oreilles, accessoires, créations artisanales et articles connexes, notamment sous la marque Fabrika'Lily.
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et le négoce, en gros ou au détail, par tous moyens et notamment par internet, de tous biens meubles neufs ou d'occasion non soumis à réglementation particulière, notamment cartes à collectionner, produits de collection, jeux, jouets, figurines, produits dérivés, accessoires, textiles, bijoux, perles, apprêts, pierres, fournitures et accessoires de bijouterie, créations artisanales, objets issus de l'impression 3D, matériel informatique, matériel électronique et tous produits similaires ou connexes.
- La création, la gestion et l'exploitation de boutiques physiques ou en ligne, de sites internet, de plateformes de commerce électronique ainsi que de marques, notamment Fabrika'Lily.
- Toute activité d'affiliation, de partenariat commercial et de représentation commerciale en lien avec l'objet social.
- La formation (non certifiante et non continue) en lien avec l'objet social.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en favoriser le développement.

## DEUXIÈME DÉCISION - MISE À JOUR DES STATUTS

L'associée unique décide de mettre les statuts de la société à jour conformément à la nouvelle rédaction de l'article 2 ci-dessus. Toutes les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

## TROISIÈME DÉCISION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés à la gérante, avec faculté de subdélégation, pour accomplir les formalités de publicité, de dépôt et d'inscription modificative rendues nécessaires par les présentes décisions.

**Fait à Saint-Yrieix-la-Perche, le 27 août 2026.**

L'associée unique et gérante

Adeline CHATEAU

**Signature :**



Mention manuscrite conseillée : « Bon pour décision de l'associée unique »

*Bon pour décision de l'associée unique*